Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 140 (1995)

Heft: 3

Artikel: De l'opportunité de notre système de milice. 2e partie

Autor: Mossu, Alexandre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345511

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De l'opportunité de notre système de milice (2)

Par le lieutenant Alexandre Mossu*

IV. Critique du système de l'armée professionnelle

La proposition la plus fréquente et, de prime abord, la plus logique, consiste à suggérer pour la Suisse, la création d'une armée professionnelle à l'image du Royaume-Uni ou des Etats-Unis¹. Régulièrement, les critiques suivantes sont adressées à cette proposition par des personnes, certes de bonne foi, mais guère conscientes des réalités:

- 1. Apparition d'une caste dangereuse pour l'équilibre politique²;
- 2. Coûts trop élevés pour un trop petit nombre d'hommes, par conséquent une

réduction de la mission de l'armée s'imposerait³;

- 3. Pas assez de volontaires 4;
- 4. Infrastructures manquantes (logement, places d'exercice permanentes);
- 5. Manque de conscience des responsabilités du soldat à cause de l'attrait uniquement financier de son engagement;
- 6. Désœuvrement des troupes professionnelles, dont l'instruction n'est pas aussi intensive que celle d'une armée de milice⁵;
- 7. Notre tactique défensive ne requiert pas de troupes professionnelles.

Nous ne sommes pas un acharné de la solution de l'armée professionnelle unique, comme nous l'indiquerons plus bas, mais nous tenons malgré tout à

lancer le débat par les objections suivantes:

ad 1. Avant d'émettre de telles idées, leurs auteurs feraient bien d'aller étudier la bonne réputation, voire l'admiration que suscitent les troupes professionnelles dans des pays comme les Etats-Unis et surtout le Royaume-Uni. Il est d'ailleurs d'autant moins probable, dans un pays comme la Suisse où le citoyen est bien plus responsabilisé qu'ailleurs par les instruments de la démocratie directe, que l'armée se transforme en caste hostile au Parlement ou au gouvernement. Confondre des éventuelles troupes professionnelles suisses avec des bandes de mercenaires putschistes à la Bob Denard relève de la pure mal-

^{*} La première partie de cet article a paru dans la RMS de février 1995.

¹A noter que contrairement à des idées fort répandues, les Etats-Unis disposent, en plus de leurs 2,2 mio de professionnels, de 1,7 mio de volontaires affectés à la réserve ou à la garde nationale (cf. Eichenberger/Steinemann). Une partie de la réserve fut d'ailleurs engagée – pour des tâches non combattantes – durant la guerre du Golfe (cf. New York Times, 14.12.1990, p. A1 et A14; Lezzi, Berufstruppen).

²Cf. Jeanneret, p. 13sv.

³Cf. infra note 28.

⁴Cf. Stettler qui se base sur notre taux de chômage de 0,5% (c'était en 1991) pour dire que l'on devrait recourir à l'engagement d'étrangers pour combler les trous. Killias et Borel y font également allusion. C'est méconnaître la véritable passion de la chose militaire qui règne chez beaucoup de jeunes Suisses, frustrés de ne pas pouvoir donner libre cours à leur vocation pour s'engager dans une armée professionnelle, ne fût-ce que pour quelques années. Tout porte à penser que des troupes professionnelles suisses jouiraient d'une excellente réputation et attireraient ainsi beaucoup de monde. Il n'est besoin que de penser au déferlement de candidatures que les Casques Bleus avaient suscité. Cf. également Eichenberger/Steinemann, p. 18. En tout état de cause on voudra bien se donner la peine d'effectuer des études statistiques pour affirmer que les Suisses seraient moins attirés que leurs voisins par le métier des armes.

⁵ Cf. Zumstein, p. 13.

honnêteté in-tellectuelle⁶. Cela revient d'ailleurs à nier l'idée communément admise que les Suisses sont plus disciplinés que leurs voisins.

ad 2. Les dépenses actuelles ne suffiraient qu'à entretenir environ 30000 hommes7. Premièrement, on voudra bien prendre comme base de calcul les chiffres plus élevés avancés sous chiffre I, non ceux qui, de la connaissance même du DMF, sont erronnés. Deuxièmement, on remarquera que les personnes qui s'engageraient dans des troupes professionnelles - comme soldats du moins - seraient précisément issues des professions économiquement les moins productives du marché suisse, basées avant tout sur les secteurs tertiaire et quaternaire. Quant aux forces les plus rentables, dispensées de toute obligation militaire, elles pourraient se consacrer entièrement à la production de revenus. Ceux-ci, étant ainsi plus importants qu'actuellement, permettraient un prélèvement fiscal plus important, donc un soutien plus large au budget de la défense. Le calcul du nombre d'hom-«finançables» doit donc se faire sur de telles bases, et prendre en compte les implications économiques de la libération du service des forces les plus productives. La mission actuelle de l'armée en serait changée c'est, par contre, fort probable. Mais comme chaque lecteur le sait, le choix de la mission est précédé d'une appréciation de la situation. Or, celle-ci n'att-elle pas évolué depuis l'analyse précédant Armée 95?

ad 3. Cet argument simpliste ne trouve aucun fondement statistique et ne semble nullement correspondre à la réalité, que ce soit en période de basse ou de haute conjoncture économique. Bien au contraire, si l'on admet la vocation du Suisse moyen à prendre les armes dans une armée de milice, on doit partir de l'idée qu'il serait tout aussi enthousiaste que ses voisins à s'engager dans une armée de volontaires payés, mieux équipés et plus motivés. Notre taux de chômage s'avérant (du moins pour l'instant) plus bas que la moyenne européenne, on peut en revanche penser que la proportion de volontaires risque d'en être affectée. Que cette différence soit compensée par une attirance plus grande du Suisse pour les armes que nos sociétés de tir vantent tant - est fort possible, mais pas certain. On s'efforcera donc d'adjoindre professionnels des conscrits et des réservistes.

ad 4. Cette affirmation revient à placer la charrue

devant les bœufs. Il est bien évident que les infrastructures actuelles sont étudiées pour une armée de milice. Cela ne veut pas dire que des transformations et des constructions, une fois la décision prise de créer des troupes professionnelles, ne seraient pas possibles. Quant au financement, il est à prendre en compte dans l'évaluation économique du chiffre 2, et les coûts des constructions sont à amortir sur la durée d'utilisation des installations.

ad 5. Si I'on peut certes déplorer la tendance individualiste et matérialiste actuelle, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de faire avec elle, comme le tente le tout nouveau Règlement de service. L'aspect financier de l'attrait pour l'armée est explicitement cautionné maintenant par le DMF, dans la mesure des dons qu'il octroie aux volontaires pour les services d'avancement. Croire que les gens sont d'autant plus motivés et responsables qu'ils sont peu ou pas payés relève d'une conception des choses manifestement erronnée ou en tout cas dépassée. La comparaison entre économie libre de marché et défunt «socialisme réel» prouve bien qu'il existe une adéquation entre revenu escompté et motivation au travail. De surcroît, un soldat profes-

⁶ Ce sont surtout les troupes permanentes dans de longues périodes qui seraient susceptibles de créer un danger pour la démocratie. Mais rien n'empêche par exemple de limiter le temps d'engagement à 2, 3, 5 ou 10 ans.

⁷Cf. Lezzi, Wirtschaft; Zumstein, p. 12, parle quant à lui de 70 000 hommes. Lezzi écrit bien: «mit dem heutigen Militärbudget», ce qui manifestement ne comprend pas les prestations de l'économie.

sionnel est par définition volontaire, donc motivé⁸, non pas contraint et démotivé comme beaucoup de citovens-soldats actuellement. En cas de création de professionnelles, troupes une augmentation de l'efficacité des formations par une ambiance de travail plus saine est donc à envisager plutôt qu'une baisse de la motivation. Un soldat ayant peur de perdre sa place, s'il manque d'ardeur au travail, est plus motivé qu'un citoyen contraint qui ne rêve que de rentrer à la maison ou de retourner à son travail. Quant à la crainte de voir ces troupes attirer des parias, on signalera au passage que même Légion étrangère se montre de plus en plus sévère dans ses critères de recrutement et qu'elle attire malgré tout beaucoup de monde. Cela pour une solde risible: on peut donc en conclure que, plus une troupe est prestigieuse, plus elle attire de volontaires, motivés par l'honneur d'y servir davantage que par le revenu escompté. Ce qui, appliqué à la Suisse, donne la chaîne logique suivante: plus petites, donc plus exigeantes au recrutement, plus prestigieuses seront nos troupes professionnelles, plus grand sera le nombre de candidats à l'engagement, et les salaires à verser au-

ront d'autant moins à être élevés⁹, ce qui réduit les coûts globaux de l'armée professionnelle.

ad 6. On confond ici une fois de plus - but et moyen. Si le but de l'instruction peut être atteint avec des périodes journalières d'instruction moins élevées, il n'existe aucune raison de «stresser» les soldats sans interruption. Notre seule préoccupation doit être que la troupe soit prête à remplir sa mission. On ne perdra pas non plus de vue que, par définition, des soldats professionnels exercent à l'armée un métier, non un hobby. On ne saurait par conséquent attendre d'eux qu'ils acceptent de suivre, durant plusieurs années, un rythme de travail aussi intense que s'ils étaient en cours de répétition durant seulement trois semaines.

ad 7. Cet argument semble par contre tout à fait pertinent. Il s'avère en effet que les troupes professionnelles étrangères ont avant tout des missions offensives. La défense est en grande partie, voire exclusivement, laissée aux réservistes dans les armées étrangères. Il en découle qu'une nécessité absolue de troupes professionnelles pour des missions défensives n'est de loin pas

établie. Par contre, on peut se demander si le nouveau concept suisse de défense dynamique correspond in extenso à ce que l'on entend à l'étranger par «défense». En tout état de cause, il semble correct d'affirmer qu'une grande partie des missions actuelles de l'armée suisse peut être remplie par des troupes de réservistes. Ce qui, a contrario, implique que certaines missions devraient être confiées à des troupes permanentes.

V. Propositions

Fréquemment, le débat tourne autour de deux solutions qui sont en fait des pôles: d'un côté, l'armée de milice actuelle, sans aucune troupes - quelques rares exceptions mises à part - professionnelles, de l'autre, une armée entièrement professionnelle. Nous allons tenter de trouver un moven terme permettant de concilier les avantages de l'une et de l'autre solution, tout en épargnant au maximum notre économie.

Il faut envisager seulement partiellement la solution de l'armée professionnelle, uniquement pour les troupes requérant un haut degré de formation technique ou physique. On pense par exemple à certaines

RMS N° 3 — 1995

⁸Cf. Roulet. Personne ne met par exemple en doute que les instructeurs sont plus efficaces et plus motivés que les cadres de milice.

⁹Comme le font remarquer Eichenberger/Steinemann, il apparaît que le nombre de volontaires à l'incorporation dans les grenadiers ou dans les éclaireurs-parachutistes est très important, alors que, le service dans ces troupes est pourtant bien plus exigeant qu'ailleurs. Il nous semble ainsi que, dans le débat sur le nombre de volontaires, beaucoup de gens perdent complètement de vue le fait que la fierté d'appartenir à une troupe d'élite joue un rôle primordial lors du recrutement de volontaires.

troupes de l'infanterie 10 (grenadiers territoriaux, chasseurs de chars), aux équipages de chars de combat, à certains spécialistes de l'artillerie (dir feux), troupes de transmission (gris), la DCA et de la désintoxication, enfin et surtout aux états-majors. La constitution d'un régiment ou d'une brigade d'intervention permanente semble par ailleurs incontournable, à moyen terme. 11

Les autres troupes pourraient se composer de miliciens 12 accomplissant une école de recrues plus longue qu'actuellement. Cette durée supplémentaire après achèvement de la formation permettrait un engagement immédiat et efficace dès le premier choc de troupes toutes fraîches. L'école de recrues serait suivie d'un cours de répétition d'un mois chaque année, durant 4 à 5 ans. On libérerait ainsi les gens de plus de 25 ans de toute

obligation militaire - sous réserve d'une mobilisation générale - et on les rendrait à l'économie à l'âge où celle-ci en a le plus besoin. Le rapprochement des cours de répétition éviterait dans une large mesure la perte des connaissances militaires. Par ailleurs, la durée totale de service obligatoire resterait grosso modo la même, ce qui permettrait aux diverses régions de profiter économiguement de la même présence militaire et de conserver une grande partie des emplois actuels. Les cadres seraient engagés et rémunérés pour la période dépassant l'école de recrues. Une rémunération par des bourses d'étude ou des formations professionnelles est à envisager 13. Des troupes de réserve permettraient aux volontaires de poursuivre leur formation militaire.

Cette proposition comporte certainement des lacunes que nous ne sommes pas en mesure, sans soutien informatique ou statistique, de déceler. Elle ne constitue qu'une incitation à amorcer le débat sur le sujet ¹⁴. Nous voyons cinq avantages majeurs à cette solution:

- 1. Elle préserve au maximum l'économie en lui rendant ses éléments productifs à l'âge critique.
- 2. Ce retour des forces vives crée une surface fiscale plus grande qu'actuellement pour le financement de la défense.
- 3. Elle assure un niveau technique nettement plus élevé qu'actuellement, aussi bien dans les troupes professionnelles que dans les troupes de milice.
- 4. Elle permet un engagement immédiat de troupes de milice parfaitement qualifiées.
- 5. Enfin la motivation, une des principales composantes du succès en guerre 15, serait certaine-

¹⁰ On recommande à ceux qui douteraient de l'opportunité de professionnaliser partiellement l'infanterie la lecture de l'article de Koch, not. p. 466.

¹¹Cf. notamment l'idée de Feldmann qui, en 1985 déjà, proposait la création d'une troupe d'intervention similaire à celle de l'Autriche (cf. Kreuter, p. 382).

¹²Nous rejoignons en cela l'idée de Stettler: «Autant de milice que possible, des professionnels seulement là où ils sont indispensables». Reste à savoir ce qui est indispensable. Au vu de la menace actuelle pour la Suisse, surtout constituée de «low intensity conflicts», l'engagement de troupes se ferait dans ces cas pour des durées plus longues que lors d'engagements conventionnels, ce qui renforce le problème de l'absentéisme des miliciens et plaide donc en faveur de la création de troupes permanentes pour ce genre de missions (cf. Eichenberger/Steinemann, p. 26).

¹³Et pourquoi pas la création d'écoles militaires, qui exerceraient ainsi une certaine pression concurrentielle sur les universités et hautes écoles existantes. Cette formation pourrait de plus être combinée avec l'assurance de trouver un poste dans l'administration (p. ex. arsenaux, places de tir, places à Berne) ou dans l'industrie de l'armement, une fois les obligations militaires achevées.

¹⁴Nous tenons en particulier à nous démarquer des propositions du groupe de travail parlementaire «Sicherheitspolitik», qui n'a certainement pas été élaboré de façon suffisamment soignée et prône des solutions bien plus radicales que les nôtres. Il a en revanche lancé un des premiers pavés dans la mare et contribué outre-Sarine au lancement du débat.

¹⁵ Cf. notamment Hart Liddell/Basil Henry, «Why don't men learn from history», in Anderson Martin, The military Draft, Stanford 1982, p. 35ss.

L'article a été écrit en octobre 1994 et ne prend dès lors comme base de réflexion que les contributions parues jusque-là. Notamment la proposition faite le 19 janvier 1995 par le PSS (papier de l'«expert» allemand Lutz Unterseher) était inconnue de l'auteur lors de la rédaction. Celui-ci tient à exprimer certaines réserves concernant les coûts d'armement, les choix stratégiques avancés et le fait que l'industrie privée serait – dorénavant directement – disposée à soutenir financièrement l'armée. En revanche, il se réjouit de la réduction de l'âge limite de servir à 30 ans.

Les lecteurs intéressés par la bibliographie qui est à la base de cet article peuvent la demander au rédacteur en chef.

ment plus élevée dans les troupes professionnelles et de réserve (puisque tous leurs membres sont des volontaires) que dans la situation actuelle.

Nous sommes bien conscient que cette idée implique un abandon du concept de défense actuel. Le concept futur doit cependant être choisi après mûre réflexion sur la situation géostratégique. Or il s'avère que la Suisse n'est en réalité aujourd'hui nullement autonome dans sa défense, puisqu'elle jouit manifestement d'une protection de fait par ses voisins. Les épisodes aériens

récents, le coût croissant des équipements modernes et les réductions budgétaires en cours et futurs n'incitent quère à soutenir que notre pays sera en mesure de mener sa politique de défense en autarcie 16. Quant à la neutralité telle qu'on l'entendait jusqu'à présent (elle aussi un moyen et non un but), on peut se demander dans quelle mesure elle est encore d'actualité. Le message du Conseil fédéral du 25 janvier 1994 sur la politique extérieure dans les années 1990 envisage une profonde modification de notre conception de la neutralité 17. C'est dans ce cadre qu'un nouveau concept de défense sera élaboré. Il ne peut que tendre vers un certain partenariat avec l'étranger qui, comme nous l'avons mentionné, existe déjà partiellement dans les faits 18. Or une telle collaboration ne peut se faire en majeure partie qu'avec des troupes d'un haut niveau et disponibles pour plus de trois semaines tous les deux ans.

Nous osons penser que des projets tels que celui que nous proposons se trouvent depuis belle lurette dans les tiroirs de certains pontes éclairés du DMF. L'erreur commise avant le vote sur la première initiative du GSSA se reproduirait si ce n'est pas notre bord, celui des défenseurs d'une armée crédible, qui propose publiquement des solutions de façon constructive. Il s'agit dès maintenant pour les officiers de se montrer ouverts et réceptifs aux idées originales, non de se braquer et de traiter tout critique du système actuel de vil crypto-communiste ou d'adversaire de notre armée 19. Quant au DMF, il serait bien inspiré de descendre dans l'arène et d'y faire montre d'autant d'originalité et

¹⁶Ce que reconnaît explicitement M. Villiger (cf. l'Hebdo du 06.02.1992, p. 11); cf. aussi Wittmann.

¹⁷ Cf. Feuille Fédérale 1994 vol. l p. 153ss et annexe sur la neutralité, p. 207ss; cf. également l'avis de M. Villiger dans l'Hebdo du 06.02.1992, p. 12, et Wittmann.

¹⁸Du même avis: M. Villiger, op. cit., p. 11.

¹⁹Ce qui est arrivé à l'auteur (pourtant of gren) dans les colonnes mêmes de cette revue, dans une réponse du divisionnaire Borel à notre lettre de lecteur portant sur le même sujet qu'aujourd'hui (ibidem). Le ton et la pauvreté de cette réponse nous laissèrent quelque peu pantois. Ce genre d'interventions ne peut que nous diviser et nous discréditer, alors que la lutte contre les utopistes pacifistes requiert au contraire un certain consensus au sein des cadres de l'armée.

d'ouverture dans le choix de nouvelles solutions globales que dans ses récentes réformes démagogiques²⁰. Concluons par cette réflexion du commandant de corps Rolf Binder: «Unsere Milizarmee kann so lange kriegstauglich bleiben, als das Schweizerfolk in seiner politischen Einstellung miliztauglich bleibt.» ²¹

A. M.

²⁰Certaines mesures sont certainement plus contra-productives qu'utiles. Par exemple, l'image absolument catastrophique que donnent dans les trains et les gares aux touristes étrangers et à la population indigène nombre de bidasses chevelus, les élégantes queues de cheval ou les ravissants filets s'ajoutant à une veste déboutonnée et à une cravate dénouée. Qu'en peut bien penser le touriste étranger ou le Suisse moyen sur l'efficacité de notre armée? Que le lecteur voyage parfois en deuxième classe le samedi matin ou le dimanche soir, il comprendra nos réserves.

²¹ Cf. Truppendienst, p. 424.

Le DMF ouvre sa banque de données «Documentation» à l'accès direct par ordinateur

La Bibliothèque militaire fédérale offre au public l'accès à une banque de données informatique par le biais d'un ordinateur équipé d'un modem (modulateur/démodulateur). Ce fichier OPAC (Online Public Access Catalogue) permet l'accès direct à un catalogue de plus de 170 000 titres. Au printemps prochain, un accès par le réseau Internet devrait être disponible. D'autres indications peuvent être obtenues grâce au programme d'aide de la banque de données.

La liaison s'établit, grâce à un modem au numéro 031/325 81 45 ou au réseau Telepac, au numéro 46 41 12 46. Il s'agit d'un modem de 9600 bits (bauds par seconde). En cas d'appel d'un modem de capacité inférieure, le modem du récepteur est commuté automatiquement. La banque de données fonctionne de 5 heures à 22 heures; sporadiquement, des travaux d'entretien auront lieu le jeudi entre 20 et 22 heures.

La banque de données fonctionne sur un système DEC. L'émulation du système «client» doit être compatible avec un terminal VT-220. Le jeu de caractères disponibles est celui offert par DEC Multinational. La touche F 12 commute sur le plus haut niveau du menu. L'interruption de la communication s'effectue avec la touche F 12 dans la représentation à l'écran du masque d'application.

Pour l'instant, les commandes des documents choisis dans le catalogue se font par écrit à la Bibliothèque militaire fédérale, Palais fédéral, 3003 Berne. Un système de commande informatisée sera introduit ultérieurement.

Information DMF